



Bouches du Rhône

L'Observatoire sur le financement des établissements scolaires privés tiendra une conférence de presse devant le Collège Loyola le jeudi 13 novembre, jour de l'inauguration, à 14h30.

Communiqué concernant l'inauguration du Collège Loyola et son financement par le CD 13

Alors que les subventions du Conseil Départemental viennent d'arriver dans les collèges publics des Bouches-du-Rhône, qu'elles ne sont pas à la hauteur des enjeux et qu'elles subissent une politique d'abattement qui les réduit, l'inauguration du Collège privé jésuite Loyola le jeudi 13 novembre 2025 qui peut se vanter d'avoir reçu « un soutien de 1,95 millions d'euros du Département des Bouches-du-Rhône » montre les choix politiques et financiers qui sont faits dans notre département.

Ce collège a pu ouvrir à la rentrée 2025 grâce à l'aide financière du Conseil Départemental qui a voté une garantie d'emprunt couvrant 100 % du prêt de 10 000 000 € contracté par l'École de Provence et une subvention d'investissement de 1 950 000 € pour la construction. Il a ouvert avec le soutien de l'État qui dans le cadre du plan « Collège réussite » a promis de réduire le délai pour la signature du contrat d'association, ouvrant aux subventionnements de fonctionnement prévues par la Loi Debré. Il a ouvert sur un terrain initialement destiné à un collège public que le conseil d'administration d'Euroméditerranée (incluant l'État, la région, le Département et la Commune) a vendu à l'Ecole de Provence.

Il a ouvert donc co-financé avec des fonds publics au sein d'une zone de la ville des plus sous-dotées en établissements publics. Cela sous couvert d'un soi-disant objectif de « mixité sociale, d'origines et de confessions » mais dans un vrai objectif pastoral

d'évangélisation « qui s'adresse à tous sans distinction et invite à rencontrer Jésus-Christ. »

L'OFSEP rappelle qu'aucun de ces financements n'est obligatoire et que, s'ils sont possibles réglementairement, ils démontrent clairement les choix politiques et financiers que fait le Conseil Départemental : celui-ci a préféré soutenir la création d'un établissement scolaire confessionnel privé, non soumis à la carte scolaire, qui pratique le séparatisme social et scolaire au lieu de construire un collège public comme initialement prévu sur ce terrain.

L'Observatoire sur le financement des établissements scolaires privés dénonce dans cette inauguration le financement d'un établissement scolaire privé avec de l'argent public au-delà de ce qui est réglementairement obligatoire, qui se fait au détriment des investissements publics à réaliser pour les établissements scolaires publics.!

Il réitère son exigence pour la construction d'un collège public dans ce quartier:

L'argent public pour l'École Publique!